



Carte vie privée vie familiale après aps

Par **Lise2691**, le **26/03/2012** à **09:03**

Bonjour,

Je suis gabonaise, après 5 ans en France, j'ai terminé mes études en juillet 2011 et j'ai fait une demande d'Autorisation Provisoire de Séjour (APS), dont ont droit les étudiants étrangers afin de valider leur formation par une expérience professionnelle. Cette APS expire d'ici septembre 2012, et coté recherche d'emploi je fais face à des refus. Par ailleurs, je suis enceinte et mon conjoint bénéficie d'une carte de resident et on est pacsé.

Ma question: Avant l'expiration de mon APS, puis-je prétendre à la carte "vie privée vie familiale"?

Je suis allée à la préfecture d'Evry (Essonne), juste pour retirer un dossier, ils n'ont pas voulu me le donner me disant que je n'ai pas droit.

Que dois-je faire dans ce cas?

Merci d'avance pour votre aide.